



AU 1^{ER} AVRIL 2018

CONDITIONS & TARIFS
DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES
LA BANQUE DES
DÉCIDEURS EN RÉGION



CAISSE D'ÉPARGNE
ALSACE

Ce document vous indique les conditions et tarifs applicables aux opérations et services bancaires dédiés à nos clients Entreprises, organismes de l'Économie Sociale, du Logement Social, du Secteur Public et de l'Immobilier Professionnel.

La Caisse d'Épargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Épargne ou sur notre site internet : www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxes.

Lorsque figure le sigle * la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet

EDITO

Chers Clients,

Vous trouverez dans cette brochure les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués aux Entreprises ainsi qu'aux organismes de l'Economie Sociale, du Logement Social, du Secteur public et de l'Immobilier professionnel, à compter du 1er avril 2018. Les commissions et tarifs lorsqu'ils sont soumis à la TVA, sont exprimés en euros hors taxes ou en pourcentage hors taxes. Les opérations assujetties à la TVA (au taux en vigueur le jour de la publication) sont signalées par un renvoi.

Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site : www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾, Région Alsace, rubrique «tarifs».

Certaines opérations ne figurent pas dans cette brochure. Nos Chargés d'Affaires se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité.

Christine MEYER-FORRLER,

Membre du Directoire
en charge de la Banque des Décideurs en Région

Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾, région Alsace. Recherchez dans le site « Tarifs et informations réglementaires ».

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

SOMMAIRE

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



Compte courant et services associés.....	6
Banque à distance.....	7
Échanges de données informatisées (EDI).....	8
Opérations de paiement.....	11
Opérations d'encaissement.....	14
Dates de valeurs.....	15
Instruments de paiement.....	15
Solutions d'encaissement.....	18

2 FINANCEMENTS



Financements du cycle d'exploitation.....	20
Cautions bancaires et garanties 1 ^{ère} demande.....	21
Financements des investissements.....	22
Financements des opérations immobilières.....	23
Financements locatif.....	24

3 LES PLACEMENTS



Epargne bancaire.....	26
Comptes titres.....	26
Placement automatisé de trésorerie.....	27
Centralisation de trésorerie.....	27
Centralisation des recettes.....	27
Ingénierie financière et patrimoniale.....	27

4 L'INGÉNIERIE SOCIALE ET ASSURANCES



.....	28
-------	----

5 COMMERCE INTERNATIONAL



Tenue de compte.....	29
Paiements - Import.....	29
Encaissements - Export.....	31
Opérations de change.....	34
Avances en devises.....	34

6	INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT		35
----------	--	---	----

7	LEXIQUE		37
----------	----------------------	---	----

8	VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'EPARGNE		42
----------	---	---	----

9	VOS CONTACTS		43
----------	---------------------------	---	----

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



➤ COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue de compte
 - ES (par compte)..... **42,00 €/trimestre**
 - Autres marchés (par compte)..... **67,00 €/trimestre**
 - Forfait de gestion de compte..... Nous consulter
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)..... **30 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation administrative, juridique et comptable du dossier
Cette commission est perçue en sus de la récupération des frais engagés pour l'actualisation du dossier
En fonction de la complexité du dossier à partir de **150,00 €**
- Rémunération de compte (hors forfait)⁽²⁾..... **2,50 €/trimestre**
Conditions de rémunération..... Nous consulter

BON À SAVOIR

Besoin de faire travailler votre compte ? Envie d'une formule motivante et originale ? Alors n'hésitez plus et optez pour la rémunération de votre compte courant. Partenaire bancaire de référence de votre entreprise ou de votre structure, la Caisse d'Épargne vous propose une formule adaptée à vos liquidités. Votre compte fructifie sans même que vous y pensiez !

- Commission de mouvement (calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux)..... de **0,10% à 0,20%**
Minimum de perception..... **30,00 €/trimestre**
- Relevé de compte au format papier selon périodicité
 - Mensuelle **Gratuit**
 - Bimensuelle **5,30 €/trimestre**
 - Décadaire **7,95 €/trimestre**
 - Hebdomadaire **12,00 €/trimestre**
 - Journalière **55,00 €/trimestre**
 - Autres périodicités, par relevé de compte supplémentaire **0,88 €/relevé**
 - Édition de relevé de compte au guichet / Centre d'affaires..... **2,10 €/relevé**
 - Relevé de compte en ligne, toutes périodicités **Gratuit**
- Délivrance d'attestations diverses **17,50 €/attestation**
- Frais de clôture de compte courant **Gratuit**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Le taux de rémunération est un taux nominal brut annuel applicable dès le 1^{er} euro de solde créditeur ; les intérêts générés sont soumis à fiscalité.

- Recherche de documents
 - Frais de recherche de document(s) de moins d'un an..... **18,00 €**
 - Frais de recherche de document(s) de plus d'un an..... **24,00 €**
 - Par document fourni⁽¹⁾..... **8,00 €**
 - Copie de chèque émis..... **17,00 €**
 - Recherche complexe..... Nous consulter
- Information comptable aux commissaires aux comptes..... **137,50 €* HT**

SERVICES BANCAIRES DE BASE..... Gratuit

- Services bancaires de base comprenant :
 - l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - un changement d'adresse par an
 - la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
 - la domiciliation de virements bancaires SEPA
 - l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - la réalisation des opérations de caisse
 - l'encaissement de chèques et de virements bancaires SEPA
 - les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
 - les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire, de type SEPA
 - des moyens de consultation à distance du solde du compte
 - une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
 - deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

(Services bancaires définis à l'article D.312-5 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier)

➤ BANQUE À DISTANCE

CE NET COMPTES / DIRECT ECUREUIL INTERNET PRO⁽²⁾

DÉFINITION : CE net Comptes

CE net Comptes est un service de banque à distance⁽³⁾ (par Internet) complet permettant la gestion de vos comptes en ligne⁽⁴⁾ 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits,
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement CE net Comptes (avec ou sans option bourse)..... **7,00 €/mois**
- Abonnement CE net Comptes Filiales⁽⁵⁾..... **12,00 €/*/mois**

* TVA récupérable de 20% au jour de publication.

(1) Auxquels s'ajoutent les frais forfaitaires de recherche.

(2) Cette offre n'est plus commercialisée.

(3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

(4) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public.

(5) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

- Abonnement Direct Ecureuil Internet Pro⁽¹⁾ **7,00 €/mois**
soit **21,00 €/trim.**
- Abonnement Direct Ecureuil Internet Pro Unique ⁽¹⁾⁽²⁾ **12,00 €/mois**
- Direct Ecureuil Internet Secteur Public
Service de Banque à distance sur Internet dédié aux clients du Secteur Public
- Abonnement..... **Gratuit**
- WebProtexion
Service de Banque à distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la protection des personnes
- Abonnement..... **Gratuit**
- AlertEcureuil Pro - Alerte de la situation du compte par SMS ou mail
- Abonnement mensuel pour 40 messages d'alerte par SMS..... **5,00 €/mois**
- Message d'alerte supplémentaire **0,20 €**
- Abonnement mensuel pour message d'alerte par mail (nombre illimité) **5,00 €/mois**

➤ ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI)

Service d'échanges de données informatisées (EDI) par Internet ou par télétransmission

- Sens Client > Banque (transmission d'ordres de virements, de virements de trésorerie, de prélèvements, de remises LCR/BOR, de bons à payer LCR/BOR)
- Sens Banque > Client (relevés de compte, relevés d'impayés, relevés de LCR)

CE NET REMISES

Solution d'envoi de fichiers de virements, prélèvements, TIP SEPA, effets de commerce et de téléchargement de relevés **par Internet⁽³⁾**

- Ouverture du service **30,00 €**
- Abonnement incluant CE net Comptes, la saisie, le dépôt (virements, LCR, prélèvements) et la signature de remises d'ordres (1^{er} lecteur CAP gratuit) **30,00 €/mois**
- Options supplémentaires (tarifications venant s'ajouter au prix de l'abonnement CE net Remises)
 - Service de gestion de mandats, pour 300 mandats **18,00 € HT/mois***
Au-delà : Nous consulter
 - CE net Comptes Filiales **5,00 €**

* TVA récupérable de 20% au jour de publication.

(1) Cette offre n'est plus commercialisée.

(2) Sous réserve de commercialisation, merci de consulter votre conseiller.

(3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

CE NET EDI

Solution d'envoi de fichiers **par télétransmission** de virements, prélèvements, TIP SEPA, effets de commerce et de récupération de relevés à partir de logiciels de comptabilité multi-bancarisés

- Ouverture du service **70,00 €**

Sens Client vers Banque

- Abonnements mensuels* incluant CE net Comptes
 - EBICS TS **25,00 €/mois**
 - EBICS T avec signature disjointe sur CE net Remises..... **25,00 €/mois**
 - SWIFNet FileAct **110,00 €/mois**
 - Services FIN (MT940 et MT101)..... Nous consulter
 - Pe SIT **100,00 €/mois**

Sens Banque vers Client

- Abonnement mensuel⁽¹⁾
 - EBICS T **30,00 €/mois**
- Options à la carte (tarifications venant s'ajouter au prix de l'abonnement CE net EDI)
 - E-saisie **13,00 €/mois**
 - E-transfert **10,00 €/mois**
 - Service de gestion de mandats, pour 300 mandats..... **18,00 € HT/mois**
Au-delà : Nous consulter
 - CE net Comptes Filiales (surcoût)..... **5,00 €**

ABONNEMENT E-REMISES⁽²⁾ Nous consulter

ABONNEMENT E-REMISES intégrant la gestion de mandat⁽²⁾ Nous consulter

ABONNEMENT EBICS - profil T et profil TS⁽²⁾ Nous consulter

ABONNEMENT SWIFNet FileAct et Services FIN⁽²⁾ Nous consulter

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES À DISTANCE

Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de Banque à distance Caisse d'Épargne (e-remises, EBICS, DEI, CE NET) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Par certificat électronique
Ce certificat référencé RGS 2 étoiles⁽³⁾ est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
 - Abonnement Certiceo 3 ans **180,00 € HT***
soit **60,00 € HT*/an**

* TVA récupérable de 20% au jour de publication.
(1) En fonction du nombre de remises ou de relevés.
(2) Ces offres ne sont plus commercialisées.
(3) RGS: Référentiel Général de Sécurité.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

- Par certificat SWIFT 3SKey « SWIFT Secure Signature Key »
Ce certificat de signature électronique est une solution universelle qui permet de valider des opérations en France et à l'étranger avec les banques qui ont adhéré à ce système. Le token USB est le support permettant d'accueillir des certificats électroniques.
 - Par token USB NG Pro **83,33 € HT***
 - Par token USB NG Flash..... **125,00 € HT***Une commande minimum de deux tokens est nécessaire pour minimum deux administrateurs.

- Par lecteur Carte à Puce
Lecteur de carte à puce (CAP) associé à la carte d'authentification Sécur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
 - 1^{er} Lecteur Carte à Puce **Gratuit**
 - A partir du 2^e lecteur **9,00 € HT*/lecteur**
 - Cotisation Carte Sécur@ccès **7,10 € HT*/carte/an**
 - Frais d'opposition carte Sécur@ccès **8,00 € HT***
 - Frais de refabrication de carte Sécur@ccès..... **7,10 € HT***
 - Réédition du code confidentiel **7,50 € HT***

REMISE DE VALEURS

- Sécurexpress (Service Coupe file, dépôt express sécurisé de la recette professionnelle)
 - Adhésion **13,10 €* /trimestre**
 - Sécurexpress Assurance⁽¹⁾ **27,40 €/an**
 - 1^{ère} carte (dirigeant ou mandataire)..... **Gratuite**
 - Carte Sécurexpress supplémentaire **6,90 €/an**
- Ramassage de fonds Sur devis
- Dépôt de monnaie, minimum 20 € (hors Sécurexpress) **1,00 %**
- Frais de traitement des écarts de comptage **10,50 €**
- Recherche de preuve sur écart de comptage..... Sur devis
- Ramassage sur site Nous consulter

* TVA récupérable de 20% au jour de publication.

(1) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° B 350 663 860, ayant son siège social au 88 avenue de France, 75641 Paris, Cedex 13 et distribué par la Caisse d'Épargne d'Alsace, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 005 414. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales, particulières ou notices d'information.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

> OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Pour connaître les coûts par opération réalisée à distance, voir rubrique « Banque à distance » page 7.

ESPÈCES

- Retrait d'espèces en agence **Gratuit**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne
(opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) **4,90 €**

CHÈQUES

- Paiement par chèque..... **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE

> *En euros dans une Caisse d'Epargne ou une autre banque située dans l'Union européenne*

- Frais par retrait d'espèces à un distributeur de billets de la Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces aux distributeurs d'autres banques **1,00 €/retrait**
- Frais par retrait d'espèces aux guichets Agence d'une autre banque **6,25 €/retrait**

> *En devises*

- Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets d'une autre banque (par transaction)
 - commission proportionnelle **2,90 %**
 - commission fixe..... **3,25 €**
- Frais par retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (par transaction)
 - commission proportionnelle **2,90 %**
 - commission fixe **6,25 €**

PAIEMENTS PAR CARTE

> *En euros dans la zone Euro*..... **Gratuit**

> *En devises ou en euros, hors zone Euro (par transaction)*

- commission proportionnelle **2,90 %**
- maximum de perception **6,25 €**

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

VIREMENTS

- Frais par virement SEPA occasionnel ou permanent
vers un autre compte Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Frais par virement SEPA permanent vers un autre établissement bancaire
 - support papier **1,65 €/virement**
 - par internet..... **Gratuit**
- Frais par virement SEPA occasionnel émis vers un autre établissement bancaire
 - support papier **4,00 €/virement**
 - par internet/télétransmission **0,21 €/virement**
- Frais par virement SEPA Jour⁽¹⁾ émis vers un autre établissement bancaire
 - par télétransmission **0,41 €/virement**
- Frais par virement SEPA Spécial⁽¹⁾ émis vers un autre établissement bancaire
 - par télétransmission **0,41 €/virement**
- Frais par virement Tiers Urgent émis
 - support papier **21,00 €/virement**
 - par télétransmission **7,10 €/virement**
- Frais par virement Trésorerie émis
 - support papier **21,00 €/virement**
 - par télétransmission **7,10 €/virement**
- Prise en charge d'une liste de virements papier..... **20,00 €/liste**

> **Interventions et demandes particulières**

- Frais d'annulation ou de modification d'une remise ou
d'une opération avant traitement **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur opération émise à tort
après échange interbancaire..... **15,50 €/virement⁽²⁾**

DÉFINITION : Virements SEPA

Transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé notamment dans les Collectivités d'outre-mer. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre de virement et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire (+ 1 jour supplémentaire si virement papier).

(1) Se référer au lexique.

(2) Opération gratuite si effectuée sur Internet.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

PRÉLÈVEMENTS SEPA

- Frais de mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement interentreprises (B2B) **10,00 € /mandat**
- Frais de modification / annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement interentreprises (B2B) **10,00 € /mandat**
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA CORE **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA B2B reçu **Gratuit**

> **Contestation / Opposition sur prélèvement**

- Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvements SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire) **16,50 €**
- Frais d'opposition / contestation sur prélèvement SEPA CORE avant la date d'échéance **15,50 €**
- Ajout d'un émetteur sur liste noire (opposition permanente) **Gratuit**
- Ajout d'un émetteur sur liste blanche **15,50 €**
- Opposition de tout prélèvement SEPA **30,80 €**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur **25,00 €**

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA ou dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier. Dès lors que le débit du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

TIP SEPA

- Paiement d'un TIP SEPA **Gratuit**

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

EFFETS DE COMMERCE

- Paiement d'effet **Gratuit**
- Frais pour accord de paiement hors convention de paiement
sauf désaccord **10,00 €/effet**
- Frais d'acceptation, prorogation, réclamation, modification, avis de sort **18,70 €/prestation**

➤ OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

Pour connaître les coûts par opération réalisée à distance, voir rubrique « Banque à distance » page 7.

ESPÈCES

- Versement d'espèces (hors prestations particulières) **Gratuit**

CHÈQUES

- Remise de chèque (hors prestations particulières)..... **Gratuit**
- Télécollecte images chèques Nous consulter⁽¹⁾

VIREMENTS

- Réception d'un virement SEPA **Gratuit**

PRÉLÈVEMENTS SEPA

- Prélèvement SEPA CORE permanent réalisé en agence
 - Frais de mise en place d'un échéancier en agence **10,00 €/mandat**
 - Frais de modification d'un échéancier en agence **10,00 €/mandat**
 - Frais de clôture d'un échéancier en agence **10,00 €/mandat**
 - Frais de suspensions d'échéancier en agence **10,00 €/mandat**
 - Frais de réactivation d'un échéancier de prélèvement **10,00 €/mandat**
- Frais de mise en place d'un consentement / mandat de prélèvement SEPA B2B
réalisé en agence **10,00 €/mandat**
- Émission de prélèvement SEPA CORE
 - support papier **5,00 €/prélèvement**
 - par télétransmission **0,30 €/prélèvement**
- Émission de prélèvement SEPA B2B
 - support papier **9,00 €/prélèvement**
 - par télétransmission **0,32 €/prélèvement**
- Émission de TIP SEPA par télétransmission **0,30 €/TIP SEPA**
- Frais de rejet sur prélèvement SEPA / TIP SEPA émis revenu impayé **5,00 €/prélèvement**

(1) Sous réserve de commercialisation, merci de consulter votre conseiller.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

EFFETS DE COMMERCE - Remise d'effet à l'encaissement ou à l'escompte

■ Support papier	
- par effet	6,60 €
- par remise	11,10 €
■ Par télétransmission.....	0,38 €/effet
■ Frais d'acceptation, prorogation, réclamation, modification, avis de sort	18,70 €/prestation
■ Frais d'impayé (sur remise), effet rejeté (sur retour)	18,70 €

➤ DATES DE VALEUR

■ Remise de chèque(s) compensable en France	J + 1 ouvré⁽¹⁾
■ Délai d'encaissement ou d'indisponibilité : chèque remis à l'encaissement	J + 10 ouvrés⁽¹⁾
■ Chèque émis	J - 1
■ Virement SEPA externe reçu ou émis	J
■ Prélèvement SEPA reçu ou émis	J
■ Versement d'espèces, dépôt/retrait	J
■ Paiement par carte bancaire	
- débit immédiat	J
- débit différé	J
■ Monétique	JR
■ Remise d'effet à l'encaissement	J + 4 calendaires
■ Remise d'effet à l'encaissement après la date d'échéance	J + 11 calendaires
■ Remise d'effet à l'escompte	J + 1 calendaire

➤ INSTRUMENTS DE PAIEMENT

CHÈQUES

■ Frais d'envoi de chéquier en agence.....	Gratuit
■ Frais d'envoi de chéquier	
- envoi par courrier simple	Gratuit
- envoi par lettre recommandée	8,20 €
■ Envoi SMS ou mail de confirmation d'envoi de chéquier à domicile	Gratuit
■ Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	12,50 €
■ Lettres-chèques.....	Nous consulter

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi. J : date de comptabilisation. JR : jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

> *Cotisation cartes*

■ Carte Visa Business à débit immédiat ou débit différé.....	48,00 €/an
■ Carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé.....	130,00 €/an
■ Carte Visa Platinum Business à débit différé.....	221,00 €/an
■ Carte de retrait Associatis.....	21,55 €/an
■ Carte Visa Electron Association.....	34,65 €/an
■ Service e-carte Bleue.....	12,00 €/an/carte

> *Opérations diverses*

■ Renouvellement exceptionnel suite à perte, vol ou détérioration avant échéance (hors carte défectueuse).....	Prix de la cotisation annuelle de la carte
■ Réédition du code confidentiel.....	9,00 €
■ Modification des plafonds de paiement ou de retrait d'une carte ou renouvellement Plafond.....	10,00 €
■ Frais d'envoi de la carte	
- en agence.....	Gratuit
- en recommandé avec AR.....	8,20 €
■ Traitement exceptionnel des cartes commandées en urgence.....	49,00 €

CARTE ACHAT PUBLIC

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et de rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

■ Carte d'Achat Public.....	Nous consulter
-----------------------------	----------------

GLOBAL AFFAIRES - GESTION DES FRAIS PROFESSIONNELS

Simple et efficace : l'offre de services Global Affaires optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées, et ceux des collaborateurs.

■ Carte Visa Affaires (par carte).....	50,00 €/an
■ Carte Visa Gold Affaires (par carte).....	120,00 €/an
■ Abonnement entreprise Global Affaires.....	150,00 €/an
■ Abonnement maison mère Global Affaires.....	100,00 €/an

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Gestion des habilitations d'accès au site Internet	Gratuit
■ Modification de la date d'arrêté (10 au 20 du mois).....	20,00 €
■ Outil Etat Statistiques*	50,00 € HT/an
■ Outil Note de frais*	50,00 € HT/an
■ Frais Opposition sur la carte perte / vol.....	14,00 €
■ Frais Opposition sur la carte pour usage abusif	37,00 €
■ Frais refabrication d'une carte	9,50 €
■ Frais Réédition de code confidentiel.....	7,00 €
■ Frais de mise en place d'un plafond de retrait / paiement exceptionnel.....	31,00 €

> Options des cartes Visa

■ Activation de la fonction retrait.....	3,00 €/carte
■ Personnalisation des plafonds de retrait / paiement	3,00 €/carte
■ Débit sur différé de 10 jours	7,00 €/carte
■ Débit sur différé de 20 jours	14,00 €/carte
■ Débit sur différé de 30 jours	21,00 €/carte
■ Débit sur différé de 45 jours	31,00 €/carte

ASSURANCES

L'assurance Moyens de paiement « Pro Plus » couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de votre carte bancaire ou de formules de chèques vierges, détenues sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

■ Assurance Moyens de paiement «Pro Plus» ⁽¹⁾	20,30 €/an
--	-------------------

* TVA récupérable de 20% au jour de publication.

(1) Assurance Moyens de paiement «Pro Plus» est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° B 350 663 860, ayant son siège social au 88 avenue de France, 75641 Paris, Cedex 13 et distribué par la Caisse d'Epargne d'Alsace, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 005 414. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales, particulières ou notices d'information.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

➤ SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

SP PLUS - Service de sécurisation des ordres de paiement effectués à distance

■ Frais de mise en service ⁽¹⁾	
- SP PLUS	150,00 €
- JePaieEnLigne	150,00 €
■ Abonnement mensuel ⁽¹⁾	
- SP PLUS	15,00 €
- JePaieEnLigne	15,00 €
■ Frais liés aux transactions	
- De 1 à 2 000 transactions / mois	0,13 €/transaction
- De 2 001 à 20 000 transactions / mois	0,10 €/transaction
- Au-delà de 20 000 transactions / mois	0,06 €/transaction
- Commission monétique sur paiement	Nous consulter
■ Options liées à SP PLUS	
- Paiement VPC	5,00 €/mois
- Paiement par identifiant ⁽²⁾	15,00 €/mois
- Paiement par fichier ⁽²⁾	15,00 €/mois
- Gestion du profil administrateur	10,00 €/mois
- Cartes privatives	5,00 €/mois
- Push mail	5,00 €/mois
- Web Services	500,00 €
- Pilotage risques Niveau 1	15,00 €/mois
- Pilotage risques Niveau 2	10,00 €/mois
- Fichier reporting	5,00 €/mois
- Rapprochement bancaire visuel ⁽²⁾	10,00 €/mois
- Rapprochement bancaire visuel ⁽²⁾ et par fichier	30,00 €/mois
- Rapprochement des impayés visuel ⁽²⁾	10,00 €/mois
- Rapprochement des impayés visuel ⁽²⁾ et par fichier	30,00 €/mois
- Service saisonnier	10,00 €/mois

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de **terminaux de paiement électroniques** en location, ultra performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Chargé d'Affaires. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français métropolitain.

■ DILIZI, solution d'encaissement mobile	Nous consulter*
■ Terminal Filaire (raccordé au réseau téléphonique)	Nous consulter*
■ Terminal IP (raccordé à Internet)	Nous consulter*

* TVA récupérable de 20% au jour de publication.

(1) Certains services inclus dans la prestation sont soumis à la TVA.

(2) Sauf Secteur Public.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Terminal GPRS (terminal nomade avec abonnement téléphonique inclus).....	Nous consulter*
■ Solution d'édition / lecture de chèques.....	Nous consulter*
■ Frais d'ouverture de dossier.....	Nous consulter
■ Frais de chargement logiciel spécifique.....	Nous consulter
■ Frais de rupture de contrat.....	Nous consulter
■ Frais d'impayés sur flux monétique.....	65,00 €/impayé CB
■ Contrat monétique inactif depuis plus de 12 mois.....	15,00 €/an
■ Traitement manuel des factures.....	100,00 €
■ Frais de non restitution du terminal ou hors d'usage.....	Nous consulter
■ Indemnité de non restitution de TPE ⁽¹⁾ Sans Contact	
- 1 ^{ère} année.....	350,00 €
- 2 ^e année.....	250,00 €
- 3 ^e année.....	90,00 €
- 4 ^e année et au-delà.....	30,00 €

PAIEMENT LOCATION BIENS ET SERVICES (PLBS)

Solution répondant aux professionnels du secteur de location de biens (véhicules, matériels) et de services (hôteliers) grâce à la demande de pré-autorisation de paiement.

■ PLBS.....	Nous consulter
-------------	----------------

PAIEMENT N FOIS SANS FRAIS

■ Paiement N fois sans frais.....	Nous consulter ⁽²⁾
-----------------------------------	-------------------------------



BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler en 3 ou 4 fois sans frais sur votre TPE.



LOGISCASH

Solution innovante d'encaissement en espèces de loyers directement sur les automates⁽³⁾ Caisse d'Épargne, dédiée aux organismes de logements sociaux.

■ Logiscash.....	Nous consulter
------------------	----------------

ESPACE DONS

La plate-forme de dons en ligne des Associations, Fondations et fonds de dotation. Valorisez votre association et simplifiez la collecte de dons (argent, objet, temps).

■ Frais de mise en place.....	Gratuit
■ Commission monétique.....	Nous consulter

* TVA récupérable de 20% au jour de publication.

(1) L'indemnité est calculée selon la durée du contrat déjà écoulée depuis la signature initiale.

(2) Sous réserve de commercialisation, merci de consulter votre conseiller.

(3) Liste des agences équipées disponible auprès de votre Chargé d'Affaires.

2 FINANCEMENTS



➤ FINANCEMENTS DU CYCLE D'EXPLOITATION

FRAIS D'ÉTUDE SUR MISE EN PLACE DE CRÉDITS D'EXPLOITATION

Ces frais sont applicables aux concours suivants : découvert, escompte commercial, escompte de billet financier, Dailly, engagement par signature.

■ Entreprises.....	0,50 % minimum de 250,00 €
■ Associations Gestionnaires.....	0,50 % minimum de 200,00 €
■ Logement Social.....	0,10 % minimum de 200,00 €
■ Secteur Public.....	0,10 % minimum de 200,00 €

DÉCOUVERT ET COMMISSIONS⁽¹⁾

■ Commission sur le plus fort découvert.....	0,10 % /trimestre (calculée en % sur le solde débiteur le plus important en valeur de chaque mois)
■ Commission de dépassement du découvert autorisé	
- Majoration du taux d'intérêt de	3,00 %
■ Commission d'immobilisation (calculée en % sur le solde moyen débiteur de la période, perçue uniquement si le compte est débiteur sur toute la période d'arrêté).	
- Associations Gestionnaires	1,00 % /trimestre
- Autres marchés.....	2,00 % /trimestre
■ Taux d'intérêt ⁽²⁾ du découvert autorisé	Nous consulter
Taux d'intérêt conventionnel indiqué sur votre notification de découvert.	

TEG (Taux Effectif Global)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti. Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles L313-4 et L313-5 du code monétaire et financier.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10000 euros :

- En supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours
 - Avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5%
 - Des frais de dossier de 100 euros (1% du montant du découvert)
 - Une commission d'engagement de 100 euros (1% du montant du découvert).
- Soit un TEG Indicatif de 7,00% l'an.

* TVA récupérable de 20% au jour de publication.

(1) Perçus sur le solde débiteur du compte en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte. Voir la définition pour un exemple de calcul d'un TEG.

2 FINANCEMENTS

■ Taux d'intérêt ⁽¹⁾ du découvert non autorisé	Maximum légal ⁽²⁾
■ Commission de non utilisation	0,50 %
■ Commission d'engagement	Nous consulter
■ Mise en demeure	20,00 €
■ Dénonciation de découvert	10,00 €

ESCOMPTE

■ Taux d'intérêt de l'escompte	Nous consulter
Taux d'intérêt conventionnel indiqué sur votre notification de découvert.	
■ Nombre minimum de jours d'agios	10 jours

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Commission de bordereau.....	16,80 €
■ Commission de notification.....	21,60 €
■ Commission par créance cédée	8,90 € /facture
■ Frais d'incident de paiement de la créance	16,80 €
■ Frais de modification de la créance (prorogation, modification, autres interventions diverses).....	16,80 €

AFFACTURAGE

■ Gestion de vos créances.....	Nous consulter
■ Financement de vos créances	Nous consulter
■ Gestion de votre poste Clients	Nous consulter
■ Suivi de vos Acheteurs	Nous consulter

ASSURANCE

■ Assurance décès ⁽³⁾ sur crédit Court Terme	Nous consulter
---	----------------

➤ CAUTIONS BANCAIRES ET GARANTIES À 1^{ÈRE} DEMANDE

CAUTIONS BANCAIRES

■ Frais d'émission d'un acte simple.....	à partir de 50,00 €
■ Frais d'émission d'un acte complexe	à partir de 85,00 €
■ Commission annuelle par engagement délivré.....	de 1,50 % à 3,50 % du montant minimum de 100,00 €
■ Frais d'annulation de mainlevée, de modification, de dénonciation de caution ou de dénonciation de garantie	84,00 €

(1) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte. Voir la définition pour un exemple de calcul d'un TEG.

(2) Dans la limite du taux d'usure publié trimestriellement par le Ministère des Finances et des Comptes Publics.

(3) Assurance décès est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° B 350 663 860, ayant son siège social au 88 avenue de France, 75641 Paris, Cedex 13 et distribué par la Caisse d'Épargne d'Alsace, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 005 414. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales, particulières ou notices d'information.

2 FINANCEMENTS

GARANTIES À 1^{ÈRE} DEMANDE

■ Frais d'émission d'acte	
- Marché Économie Sociale.....	0,50 % minimum de 125,00 €
- Autres marchés.....	1,00 % minimum de 125,00 €
■ Commission annuelle par engagement délivré.....	de 2,50 % à 4,00 % du montant minimum de 100,00 €
■ Frais d'annulation de mainlevée, de modification ou de dénonciation de caution de dénonciation de garantie.....	84,00 €

➤ FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

FRAIS DE MISE EN PLACE

■ Entreprises.....	1,00 % minimum de 300,00 €
■ Associations Gestionnaires.....	1,00 % minimum de 300,00 €
■ Logement Social.....	0,10 % minimum de 200,00 €
■ Secteur Public.....	0,10 % minimum de 200,00 €

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT

■ Demande de décompte de remboursement anticipé.....	57,00 €
■ Frais d'avenant de contrat de prêt	
- pour un prêt entré en amortissement.....	1,00 % du CRD minimum de 280,00 €
- pour un prêt non entré en amortissement.....	1,50 % du CRD minimum de 320,00 €
■ Frais d'annulation de prêt après rédaction de contrat.....	150,00 €
■ Duplicata de tableau d'amortissement.....	25,50 €
■ Duplicata du contrat de prêt.....	28,50 €
■ Indemnité de remboursement anticipé.....	Selon contrat
■ Modification du compte de prélèvement.....	28,50 €
■ Lettre de relance ou rappel sur échéance en retard.....	17,00 €

2 FINANCEMENTS

GARANTIES SUR PRÊTS

■ Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Épargne ou d'actions de sociétés non cotées	500,00 €
■ Nantissement de fonds de commerce, de parts sociales Caisse d'Épargne, société civiles, SARL, SNC, EURL, SCI ⁽¹⁾	395,00 €
■ Nantissement de valeurs mobilières, compte titres, livrets, assurance vie réseau, compte à terme.....	125,00 €
■ Nantissement de valeurs mobilières de commerce, livrets, assurance vie hors réseau	420,00 €
■ Frais d'annulation de mainlevée, de modification ou de dénonciation de garantie	84,00 €
■ Ouverture de compte de dépôt séquestre avec émission d'acte	90,00 €
■ Garantie délivrée par une personne morale	85,00 €
■ Frais d'huissier	Frais réels
■ Frais de renouvellement de garantie	42,00 €
■ Frais d'étude (crédit accepté ou non réalisé).....	150,00 €
■ Blocage de compte courant associé	125,00 €
■ Nantissement de matériel et outillage	395,00 €/acte
■ Frais de prise de gage sur véhicule.....	245,00 €/acte
■ Mainlevée de gage.....	30,00 €
■ Mainlevée de garantie réelle ou transfert d'hypothèque.....	170,00 €
■ Promesse d'affectation hypothécaire	152,00 €
■ Frais de délégation d'assurance	120,00 €
■ Information annuelle des cautions (plafond : 84,00 €).....	42,00 €/garant

ASSURANCE

■ Assurance décès ⁽²⁾ emprunteur sur crédit.....	Nous consulter
---	----------------

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS : Nous consulter

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts moyen long terme. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et / ou des cautions.

PRODUIT DE COUVERTURE DE TAUX	Nous consulter
--	-----------------------

(1) Hors frais d'huissier.

(2) Assurance décès est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° B 350 663 860, ayant son siège social au 88 avenue de France, 75641 Paris, Cedex 13 et distribué par la Caisse d'Épargne d'Alsace, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 005 414. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales, particulières ou notices d'information.

2 FINANCEMENTS

➤ FINANCEMENTS DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

FINANCEMENTS (COURT ET MOYEN-LONG TERME)

- Frais d'étude sur mise en place de crédit Nous consulter
- Commission d'engagement sur mise en place de crédit Nous consulter

CAUTIONS IMMOBILIÈRES

- Garantie Financière d'Achèvement (en % du CA TTC) En % de l'assiette de la caution
- Garantie Financière d'Achèvement total
GF Achèvement VRD (Voiries et Réseaux Divers)..... En % de l'assiette de la caution
- Autres engagements par signature..... En % de l'assiette de la caution
- Commission de non utilisation Nous consulter
- Frais de montage (selon la taille de l'opération) **minimum de 1000,00 €**
- Frais de modification contractuelle (garantie, taux, objet, mainlevée)
ou frais d'avenant Selon opération

AUTRES SERVICES DU CRÉDIT

- Frais d'estimation du bien..... Nous consulter

➤ FINANCEMENTS LOCATIF

CRÉDIT-BAIL MOBILIER

- Frais de dossier **2 % du montant du prix H.T.**
du matériel avec un minimum de **50,00 €**
- Publicité légale crédit-bail / Location (greffe du tribunal de Commerce)
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social **23,00 €**
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux
variant en fonction du montant du financement) **250,00 €**
- Lettres d'information aux cautions **35,00 €**
- Annulation ou modification d'assurance..... **50,00 €**
- Mainlevée d'opposition - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Mainlevée d'opposition - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **50,00 €**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **150,00 €**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) -
contrat couvert par notre assurance groupe **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) -
contrat non couvert par notre assurance groupe **50,00 €**
- Réédition de documents (contrats, échéanciers...)..... **50,00 €**
- Changement d'adresse postale y compris NPAI **35,00 €**
- Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)..... **35,00 €**
- Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)..... **50,00 €**

2 FINANCEMENTS

■ Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾	35,00 €
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêts intercalaires)	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽¹⁾	
- de chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
- de prélèvement à chèque	250,00 €
- de prélèvement à virement.....	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽¹⁾	50,00 € (1 ^{ère} gratuite)
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes...).....	150,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) ⁽¹⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

AUTRES SERVICES

■ Crédit-Bail Immobilier	Nous consulter
■ Location financière	Nous consulter
■ Lease Back.....	Nous consulter
■ Location Longue Durée.....	Nous consulter

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

Les tarifs exprimés ci-dessus en euros seront majorés des droits et taxes en vigueur (TVA...)

Ces tarifs sont applicables à compter du 01/04/2016 et susceptibles de modification sans préavis.

3 LES PLACEMENTS



➤ EPARGNE BANCAIRE

LES OPÉRATIONS SUR COMPTES D'ÉPARGNE

■ Envoi de relevé annuel	Gratuit
■ Envoi de relevé hors périodicité annuelle.....	0,88 €/relevé
■ Remise de chèque sur livret : délai d'encaissement.....	10 jours ouvrés
■ Émission d'un chèque de banque sur livret ⁽¹⁾	12,50 €
■ Frais de gestion de compte épargne inactif ⁽²⁾	30,00 €

➤ COMPTES TITRES

DROITS DE GARDE

> Titres hors Groupe

■ Commission proportionnelle sur encours du portefeuille ⁽³⁾	0,183 %* HT
- Minimum de perception*	31,08 € HT/an
- Maximum de perception*	258,33 € HT/an
■ Frais fixe par ligne* (en supplément de la commission proportionnelle)	
- Autres valeurs.....	4,00 € HT
- Valeurs déposées à l'étranger.....	10,00 € HT

> Titres Groupe

■ Titres Groupe	23,33 € HT/an
-----------------------	----------------------

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

ORDRE DE BOURSE FRANCE

■ Commission fixe / ligne.....	Gratuit
■ Taux de courtage	
- Ordre passé en agence de perception*	1,45 % avec un mini de 17,20 €
- Ordre passé sur Internet de perception*	0,50 % avec un mini de 7,80 €
■ Ordre de bourse annulé (gratuit sur Internet)	10,50 €
■ Ordre de bourse non exécuté (gratuit sur Internet).....	6,50 €

* TVA récupérable de 20% au jour de publication.

(1) Gratuit dans le cadre d'un Livret A.

(2) Le montant des frais et commissions sur un compte sur livret inactif au sens de l'article L312-9 du Code monétaire et financier, est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(3) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué.

3

LES PLACEMENTS

ORDRE DE BOURSE SUR BOURSE ÉTRANGÈRE

- Forfait de 30 à 46 € **Selon zone**
- Commission de 0,6 % du net broker avec un minimum de **50,00 €**
et un maximum de **240,00 €**

OPÉRATIONS SUR OPC

- Souscription OPC réseau Caisse d'Épargne **Nous consulter**
- Souscription OPC autres banques **31,50 €**
+ frais d'émetteur

AUTRES SERVICES

- Transfert de compte titres ordinaires vers une autre banque **101,67 €* HT**
- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Frais de tenue et gestion de compte titres inactifs **Droits de garde⁽¹⁾**

➤ PLACEMENT AUTOMATISÉ DE TRÉSORERIE

INTÉGRAL CASH TRÉSORERIE **Nous consulter**

➤ CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

CENTRALISATION DE TRÉSORERIE **Nous consulter**

➤ CENTRALISATION DES RECETTES

INTEGRAL CASH RECETTE **Nous consulter**

➤ INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

- Étude patrimoniale partielle et globale **Nous consulter**
- Mandat Haut de bilan **Nous consulter**

* TVA récupérable de 20% au jour de publication.

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

4 L'INGÉNIERIE SOCIALE ET ASSURANCES



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

■ Épargne Salariale (PEE, PERCO, Intéressement)

Les offres BOX OFFICE, Primissime, Perco&Co et Intéressement de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs.

Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PERCO en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE) et/ou une épargne-retraite (PERCO). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour employeurs et les salariés. Nous consulter

■ Titres de services (Titres restaurant, CESU préfinancé, Titres cadeaux)

Les offres Titres de services de la Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs (Titre restaurant, CESU préfinancé) et permettent de les valoriser (Titre Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux. Nous consulter

■ Assurances collectives Retraite (IFC, Article 83)⁽¹⁾

Les assurances collectives de la Caisse d'Épargne permettent d'optimiser la politique retraite de l'entreprise ou de la structure.

- Le dispositif IFC (Indemnités de fin de Carrière) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

- L'article 83 permet à une ou plusieurs catégories de salariés de bénéficier d'un complément de retraite sous forme de rente viagère grâce aux versements de cotisations réalisés par l'entreprise dans un cadre fiscal et social avantageux. Nous consulter

■ Assurance santé collective⁽²⁾

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget. Nous consulter

■ Assurance Homme-Clé⁽³⁾

L'assurance Homme-clé permet de protéger et pérenniser votre entreprise en bénéficiant d'un capital garanti en cas de disparition ou d'incapacité de travail de vos hommes-clé. Nous consulter

■ Assurance Responsabilité des Dirigeants⁽⁴⁾

Les assurances Responsabilité des Dirigeants d'Entreprise (RDE) et Responsabilité des Dirigeants d'Association (RDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion. Nous consulter

(1) Assurances collectives retraites de type « Indemnités de Fin de Carrière » et « PER Entreprise - article 83 » sont des contrats de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, distribués par votre Caisse d'Épargne, intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS.

(2) Assurance Santé collective est un contrat de CNP Assurances ou de Macif-Mutualité, entreprises régies par le Code des assurances, distribués par votre Caisse d'Épargne, intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS.

(3) Assurance Homme-Clé est un contrat de Natixis Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, distribués par votre Caisse d'Épargne, intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS.

(4) Assurances RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe Limited, entreprise régie par le Code des assurances, distribués par votre Caisse d'Épargne, intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS.

5 COMMERCE INTERNATIONAL



➤ TENUE DE COMPTE

COMPTE EN DEVISES

- Frais de tenue de compte..... **60,00 € /trimestre**
- Commission de mouvement..... Nous consulter

➤ PAIEMENTS - IMPORT

VIREMENTS ÉMIS VERS L'ÉTRANGER

> Virement SEPA

- Frais par virement automatisable avec BIC/IBAN
 - Support papier..... **4,00 €**
 - Par télétransmission..... **0,21 €**

> Virement non SEPA (en euros hors zone SEPA, en devises quel que soit le pays)

- Support papier
 - Frais par virement..... **0,10 %**
minimum de 13,00 €
 - Commission de change (si devise)..... **0,05 %**
minimum de 13,00 €
- Par télétransmission
 - Frais par virement..... **8,10 €**
 - Commission de change (si devise)..... **0,05 %**
minimum de 13,00 €
- Frais supplémentaire de correction..... **18,00 €**
(coordonnées bancaires manquantes ou erronées)
- Frais par virement émis vers l'EEE (Espace Economique Européen) **Frais partagés**
- Frais par virement émis hors l'EEE
Frais réclamés par le correspondant étranger **Coût réel**

> Autres services

- Message SWIFT
 - Avis de sort
 - Demande de retour de fonds
 - Demande de modification de données, d'un bénéficiaire d'un transfert..... **30,00 €**
- Demande de confirmation d'émission d'un transfert..... **5,50 €**
- Complément ou intervention sur transfert..... **15,50 €**

5

COMMERCE INTERNATIONAL

PAIEMENTS PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

> En euros

■ Commission de service.....	0,10 % minimum de 13,00 €
------------------------------	------------------------------

> En devises

■ a - Commission de service.....	0,10 % minimum de 13,00 €
■ b - Commission de change.....	0,05 % minimum de 13,00 €
■ Minimum de perception (a + b).....	26,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission d'ouverture/trimestre indivisible ou de modification (montant, durée).....	0,25 % minimum de 115,00 €
■ Commission de modification.....	110,00 €
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé / mois indivisible.....	0,084 % minimum de 80,00 €
■ Commission de levée de documents.....	0,125 % minimum de 110,00 €
■ Frais d'irrégularité.....	110,00 €
■ Émission d'une cession bancaire.....	80,00 €

LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY IMPORT

■ Commission d'acceptation ou de modification/trimestre indivisible.....	0,25 % minimum de 110,00 €
■ Commission de modification.....	90,00 €
■ Commission de mise en jeu.....	0,15 % minimum de 110,00 €

EFFETS LIBRES IMPORT

■ Commission de présentation.....	40,00 €
■ Commission de paiement.....	0,15 % minimum de 35,00 €
■ Autres commissions (prorogation, avis de sort...).....	40,00 €
■ Commission d'impayé.....	0,05 % minimum de 80,00 €

5

COMMERCE INTERNATIONAL

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission de paiement.....	0,20 % minimum de 60,00 €
■ Autres commissions (prorogation, avis de sort...)	45,00 €
■ Commission d'impayé	40,00 €

> ENCAISSEMENTS - EXPORT

VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER

> Réception d'un virement SEPA

■ Frais par virement automatisable avec BIC/IBAN	Gratuit
--	---------

> Réception d'un virement non SEPA

■ Frais par virement.....	0,10 % minimum de 13,00 €
■ Commission de change (si devises)	0,05 % minimum de 13,00 €
■ Frais supplémentaire de correction..... (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)	18,00 €
■ Frais par virement reçu vers l'EEE (Espace Economique Européen)	Frais partagés
■ Frais par virement reçu hors l'EEE Frais réclamés par le correspondant étranger	Coût réel

> Autres services

■ Message SWIFT - Avis de sort - Demande de retour de fonds - Demande de modification de données, d'un bénéficiaire d'un transfert.....	30,00 €
■ Demande de confirmation d'émission d'un transfert.....	5,50 €
■ Complément ou intervention sur transfert.....	15,50 €

5

COMMERCE INTERNATIONAL

ENCAISSEMENTS DE CHÈQUES ÉTRANGERS ⁽¹⁾⁽²⁾

> En euros

■ Commission de service.....	0,10 %
Minimum de perception par remise	13,00 €

> En devises

■ a - Commission de service	0,10 %
Minimum de perception.....	13,00 €
■ b - Commission de change	0,05 %
Minimum de perception.....	13,00 €
■ Minimum de perception (si devises) (a + b).....	26,00 €
■ Encaissement de chèque TOM.....	20,16 €
■ Rejet de chèque étranger remis à l'encaissement	43,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

■ Commission de notification « LC notifiée » ≤ 1500 K€.....	0,10 % minimum de 100,00 €
■ Commission de notification « LC notifiée » > 1500 K€	0,05 % minimum de 100,00 €
■ Commission de modification simple	100,00 €
■ Commission de levée de documents.....	0,15 % minimum de 135,00 €
■ Frais d'intervention à la demande.....	90,00 €
■ Commission de transfert.....	0,125 % minimum de 120,00 €
■ Commission de paiement sur transfert.....	0,0625 % minimum de 110,00 €
■ Commission de confirmation : % l'an en fonction du risque Pays et Banque Perception d'avance par trimestre indivisible.....	Nous consulter minimum de 350,00 €
■ Commission d'acceptation et paiement différé.....	Nous consulter minimum de 350,00 €
■ Frais divers	
- Frais de courrier simple	20,00 €
- Frais de courrier express	60,00 €

(1) Disponibilité des fonds:

- remise chèque en euros payable dans l'U.E en "crédit Sauf Bonne Fin" : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E en "crédit Sauf Bonne Fin" : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en "Crédit Après Encaissement" : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

(2) Hors commission éventuelle du correspondant ou de la banque étrangère.

5

COMMERCE INTERNATIONAL

LETTRES DE CRÉDIT STAND-BY EXPORT

■ Commission de notification ou de modification.....	0,10 %
Tranche 1 < 1,5 M€	minimum de 110,00 €
■ Commission de notification ou de modification.....	0,05 %
Tranche 2 > 1,5 M€	
■ Commission de confirmation : % l'an en fonction du risque Pays et Banque Perception d'avance par trimestre indivisible.....	Nous consulter minimum de 350,00 €
■ Commission de modification simple.....	110,00 €

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

■ Commission de présentation.....	40,00 €
■ Commission de paiement.....	0,20 %
	minimum de 50,00 €
■ Autres commissions (prorogation, avis de sort...)	45,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

■ Commission d'encaissement.....	0,20 %
	minimum de 50,00 €
■ Autres commissions (acceptation, prorogation, avis de sort...)	45,00 €
■ Frais de courrier.....	10,00 €
■ Frais de Téléx / Swift.....	30,00 €

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

■ Commission d'engagement / trimestre indivisible.....	1,75 %
	minimum de 100,00 €
■ Commission de modification.....	70,00 €
■ Frais d'acte.....	150,00 €
■ Frais supplémentaires acte urgent.....	150,00 €
■ Frais de courrier.....	10,00 €
■ Frais de courrier express - Téléx / Swift.....	30,00 €

AFFACTURAGE..... Nous consulter

5

COMMERCE INTERNATIONAL

➤ OPÉRATIONS DE CHANGE

CHANGE AU COMPTANT OU À TERME

- Accès à l'outil Click'N Trade **Gratuit**
- Commission de change pour les montants ≤ 75 000 €..... **0,055 %**
minimum de 15,00 €
- Commission de change pour les montants > 75 000 € **0,025 %**
minimum de 15,00 €
- Couverture par la salle des marchés **Nous consulter**

AUTRES OPÉRATIONS DE CHANGE

- Change à terme, Terme à préavis plus⁽¹⁾..... Nous consulter

➤ AVANCES EN DEVICES

- Taux avance en devises⁽²⁾ - Taux et marge en fonction de la devise Nous consulter
- Frais de dossier - Taux et marge en fonction de la devise..... Nous consulter

(1) Le change à terme préavis plus permet de mettre en place une enveloppe de devises, disponible pendant un an. Le client fige le cours de référence. Puis, il puise dans son enveloppe de devises au fur et à mesure de ses besoins, en effectuant des levées du montant de son choix.

(2) Taux personnalisé : taux d'intérêt du découvert + l'index de référence de la devise.

6 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

- Commission d'intervention
 - par opération **9,95 €**
 - dans la limite d'un plafond journalier de **39,80 €**

DÉFINITION : Commission d'intervention

C'est la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

REJET DE CHÈQUE

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :
 - frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple
 - frais de dossier
 - frais de chèque impayé
 - frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - déclaration Banque de France
 - frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - délivrance d'un certificat de non-paiement
 - blocage de provision
 - frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,05 € /rejet⁽¹⁾**
 - pour un chèque > à 50,00 € **40,05 € /rejet⁽¹⁾**
(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)

BON À SAVOIR

Émission d'un chèque sans provision (conséquence) : le rejet de chèque sans provision entraîne une interdiction d'émettre des chèques, pour une durée de 5 ans, sur tous les comptes détenus dans toutes les banques. Il est néanmoins possible à tout moment pendant cette période de régulariser sa situation pour lever l'interdiction.

REJET DE PRÉLÈVEMENT

- Forfait de frais par prélèvement SEPA rejeté (dont TIP SEPA et téléversement SEPA), pour défaut de provision :
 - prélèvement < ou égal à 20,00 € **dans la limite du montant rejeté**
(les frais ne peuvent excéder le montant du prélèvement)
 - prélèvement > à 20,00 € **10,05 € /prélèvement rejeté⁽¹⁾**
(dans la limite d'un plafond journalier unique de 40,00 €)

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

6

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

FRAIS DIVERS

■ Frais d'impayé par chèque remis à l'encaissement (autre que sans provision).....	15,95 €
■ Frais de lettre d'information pour prélèvement sans provision ou chèque sans provision (maximum 1 par jour).....	10,50 €
■ Frais de lettre d'information préalable pour compte débiteur non autorisé, envoi simple.....	10,50 €
■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, envoi en recommandé.....	15,00 €
■ Frais par saisie attribution, par saisie conservatoire, par avis à tiers détenteur et par opposition à tiers détenteur (incluant frais de mainlevée).....	100,00 €*
■ Frais d'opposition administrative 10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite de.....	100,00 €*
■ Ouverture de dossier contentieux.....	60,00 €
■ Frais de prise en charge par recouvrement amiable.....	30,00 €
■ Plan d'apurement.....	16,00 €
	+ frais de courrier
■ Dénonciation de découvert.....	10,00 €
■ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques.....	25,30 €
■ Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur.....	16,00 €
■ Frais d'opposition sur chéquier ou série de formules.....	26,00 €
■ Frais d'opposition sur carte perte/vol/usage frauduleux.....	Gratuit
■ Frais de blocage de carte pour usage abusif.....	56,00 €
■ Frais de capture de carte pour usage abusif.....	130,00 €
■ Opposition sur carte pour motif surveillance.....	24,00 €
■ Opposition tout prélèvement.....	30,80 €
■ Mise sous surveillance d'un compte suite à incident de paiement.....	24,00 €
■ Chèque payé en période d'interdiction bancaire.....	25,00 €

* TVA récupérable de 20% au jour de publication.

7 LEXIQUE



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise expressément le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide

et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé, puis à chaque date anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies.

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de

7

LEXIQUE

produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;

2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATE DE VALEUR

Date retenue pour la détermination du solde du compte qui sert d'assiette au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

DÉCOUVERT DU COMPTE

Position d'un compte de dépôt lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (autorisation de découvert) préalablement ou non par le banquier.

DEI PRO

Direct Ecureuil Internet Pro : votre compte en direct, partout, 24h/24 et 7j/7. Consultez vos comptes, effectuez la plupart de vos opérations courantes sur internet, par téléphone ou depuis votre mobile en toute sécurité.

DÉLAI D'ENCAISSEMENT

Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, le montant du chèque est, en principe, disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la banque du tireur de chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. La Caisse d'Épargne vous fait une avance sur le chèque remis à l'encaissement aussi longtemps que le délai d'encaissement existe. Elle vous permet d'utiliser la provision apportée par ce chèque. La Caisse d'Épargne peut

refuser de faire une avance sur un chèque tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 11 jours ouvrés au maximum). La provision sera alors indisponible.

EDI

Échange de Données Informatisées.

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles.

Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

FIA (FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIFS)

Ce sont, par défaut, tous les fonds d'investissements collectifs qui ne sont pas conformes à la directive UCITS. Ils sont des organismes de placement collectif qui lèvent des capitaux auprès d'au moins deux investisseurs en vue de les réinvestir avec une politique définie.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Frais perçus par la Caisse d'Épargne pour la gestion du compte.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

J = jour étant obligatoirement un Jour Ouvré

7

LEXIQUE

Bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

JOUR OUVRÉ BANCAIRE

Jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Épargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

JOUR OUVRABLE

Jour où la Caisse d'Épargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Produit d'épargne agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (sauf exception) et destiné aux investisseurs particuliers et institutionnels. Investis dans des instruments financiers (actions, obligations, titres de créance, etc.) selon des critères indiqués dans le prospectus, les OPC sont gérés par des entités (les sociétés de gestion de portefeuille), elles aussi soumises à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Un OPC offre la possibilité d'accéder à un portefeuille de valeurs mobilières diversifiées ; son portefeuille est confié à un professionnel ; ses parts ou actions peuvent être, à tout moment, rachetées à leur valeur liquidative.

OPCVM (Organisme de placement collectif en valeurs mobilières)

Les OPCVM sont les organismes de placement collectif soumis à la Directive 2009/65/CE du

Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009. Cette dénomination est dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir.

Le code monétaire et financier utilise aussi les termes

de retrait du consentement à l'opération de paiement

ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉLÈVEMENT SEPA

Prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

PRÉLÈVEMENT SEPA INTERENTREPRISES (OU SEPA B2B)

Prélèvement destiné aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

7

LEXIQUE

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Référence unique qui identifie un mandat de prélèvement SEPA. Elle est déterminée par le bénéficiaire du prélèvement et communiquée au client dont le compte est débité avant l'émission de tout prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA. Terme utilisé pour le virement de fond dans la zone SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA .

■ SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business

■ Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.

■ SDD CORE : SEPA Direct Debit COmpensation Retail

■ Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

Terme utilisé pour le prélèvement de fond dans la zone SEPA.

LES VIREMENTS

Virements euros de compte à compte : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Epargne.

VIREMENTS SEPA

Transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.

VIREMENTS SEPA JOUR

Virements SEPA dont la date d'exécution, le montant de réception de la remise en Caisse d'Epargne et la date d'échange vers la banque destinataire, sont effectuées le même jour J.

VIREMENTS SEPA SPÉCIAUX

Virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.

VIREMENTS EUROS TIERS URGENT

Transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union Européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Epargne.

VIREMENTS DE TRÉSORERIE EUROS UE

Tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union Européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).

Le moment de réception correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.

La date exécution souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

7

LEXIQUE

➤ ZONE EURO - ZONE SEPA

SEPA (SINGLE EURO PAYMENTS AREA/ ESPACE UNIQUE DE PAIEMENT EN EUROS)

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

LES 34 PAYS SEPA

Pays Union Européenne zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Pays Union Européenne zone non euro :

Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

Principauté de Monaco

République de Saint-Marin

SEPA concerne également la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, et Saint-Martin (partie française) qui font partie de l'Union Européenne comme régions ultrapériphériques, et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Principauté et micros états actuellement hors zone SEPA : Andorre, Vatican, Gibraltar.



8 VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE



VOTRE CHARGÉ D'AFFAIRES CAISSE D'ÉPARGNE

Vous souhaitez des renseignements, nous faire part d'une difficulté... contactez votre Chargé d'Affaires Caisse d'Épargne. Pour joindre votre Centre d'Affaires, reportez-vous au numéro figurant en haut à gauche de votre relevé de compte.

SITE INTERNET CAISSE D'ÉPARGNE

www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Pour toute information complémentaire .

SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE

En cas de problème sur le fonctionnement de votre compte, et si aucune solution amiable n'a pu être trouvée avec votre Centre d'Affaires, le Service Relations Clientèle peut intervenir pour réexaminer votre demande. Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables, toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délais, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui, sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adressons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Pour le contacter :

■ Par courrier

Caisse d'Épargne - Alsace
Service Relations Clientèle
1, Avenue du Rhin
67925 STRASBOURG Cedex 9

■ Par Internet

Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾
Rubrique « Numéros utiles »
- « Service Relations Clientèle »

■ Par téléphone : 09 69 36 27 38⁽²⁾

LA MÉDIATION DU CRÉDIT

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles, ...) qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou du fait de leurs fonds propres. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site www.mediateurducredit.fr. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

LA MÉDIATION DE L'AMF

Dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante :

Le Médiateur

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02,

soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF :

www.amf-france.org⁽¹⁾

La charte de la Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

(2) Appel non surtaxé.

9 VOS CONTACTS

❶ CENTRE D'AFFAIRES DE HAGUENAU

117 Grand'Rue
67500 Haguenau
Tél. : 03 90 23 45 75 ⁽¹⁾

❷ CENTRE D'AFFAIRES DE STRASBOURG

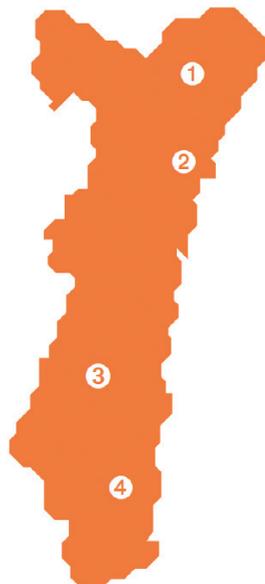
1 Avenue du Rhin
67925 Strasbourg CEDEX 9
Tél. : 03 90 23 45 64 ⁽¹⁾

❸ CENTRE D'AFFAIRES DE COLMAR

7 Avenue de la République
68000 Colmar
Tél. : 03 89 20 35 43 ⁽¹⁾

❹ CENTRE D'AFFAIRES DE MULHOUSE

34 Avenue du Général Leclerc
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 32 61 39 ⁽¹⁾



Vos interlocuteurs par Marché :

Entreprises

Franck WENDLING
Tél : 03 90 23 45 76 ⁽¹⁾

Economie sociale, Institutionnels et Personnes Protégées

Carole MURPHY
Tél : 03 88 52 55 47 ⁽¹⁾

Secteur Public, Logement Social et Economie Mixte

Olivier KOESTER
Tél : 03 88 52 55 73 ⁽¹⁾

Immobilier Professionnel

Pierre WASERHOLE
Tél : 03 88 52 55 83 ⁽¹⁾

(1) Appel non surtaxé.

BANQUE & ASSURANCES

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



CAISSE D'ÉPARGNE
ALSACE



CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE D'ALSACE – SA coopérative, à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L.512-85 et suivants du code monétaire et financier, capital de 235 000 000, siège social à Strasbourg, 1 avenue du Rhin, RCS de Strasbourg B 383 984 879, Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS n° 07 005 414, titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » sans réception de fonds, effets ou valeurs n° 34/2010 délivrée par la préfecture du Bas-Rhin, garantie par CEGC 16 rue Hoche 92919 La Défense. • Crédit photos : GraphicObsession - GettyImages • Terre de Siennes

(1) Coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.